

Nancy, le 10 janvier 2018

Centres Hospitaliers d'Epinal et de Remiremont : une organisation coordonnée et efficiente au service de l'offre de santé du territoire

Le 10 janvier 2018, le 3^{ème} COPIL « resserré » composé des deux Présidents des Conseils de Surveillance, du Directeur, des deux Présidents de CME, du Président du Conseil Départemental des Vosges ainsi que des deux Députés des circonscriptions concernées, s'est réuni.

Au regard de la situation financière particulièrement dégradée des deux établissements, ce COPIL « resserré » a pour mission d'étudier et de proposer sur les deux sites une évolution de l'organisation structurée et graduée du parcours de soins sur le territoire.

Pour aider à formaliser cette perspective, l'ARS Grand Est a fait appel, en août dernier, à un consultant externe (EY-ADOPALE) en lui confiant une « mission d'analyse de l'efficience médico-économique des établissements de santé ». Ce consultant s'est attaché, à partir d'un diagnostic de performance effectué sur les deux établissements, à proposer des scénarii de réorganisation de l'offre sur le territoire Epinal/Remiremont.

Ainsi, lors de ce COPIL, ont été présentés les premières orientations et les scénarii issus des travaux menés en collaboration avec la direction et les communautés médicales d'Epinal et de Remiremont. Sur cette base de travail, un scénario privilégié a été identifié afin d'accompagner le développement des deux sites avec la nécessité de conforter :

- un partage et une coordination effective et efficiente de l'activité de chirurgie et de médecine publique,
- des équipes communes sur les différentes disciplines de l'offre publique,
- un partenariat public/privé sur le pôle mère enfant d'Epinal et les activités de la maternité à Remiremont.

Ce scénario va faire l'objet dans les deux mois à venir, d'une analyse financière et organisationnelle approfondie et fournir une vision opérationnelle des actions à inscrire dans le futur contrat de performance devant être signé entre les deux établissements et l'ARS à la fin du premier trimestre 2018. Ce contrat devra impérativement permettre de redresser la trajectoire financière des deux Centres Hospitaliers. Parallèlement, la coopération nécessaire avec le CHRU de Nancy devra être consolidée afin de renforcer les ressources médicales et l'attractivité des établissements vosgiens dans le cadre des GHT, en vue de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de ce territoire.

Le prochain et 4^{ème} COPIL prévu en mars/avril 2018 validera les actions proposées dans le cadre du scénario retenu et s'assurera de la mise en œuvre du contrat de performance.

La démarche sera présentée au cabinet de la ministre le 31 janvier prochain dans le cadre d'une rencontre qui réunira les parlementaires et le directeur général de l'ARS.

Contact presse

Pauline BELTZ - Tél : 03 83 39 29 94
ars-grandest-communication@ars.sante.fr